

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DECISIONS DU MAIRE

2026.05 – Construction d'un centre technique Municipal – LOT 3 Etudes Géotechniques et G2AVP avec Option G2PRO - Autorisation de signature d'un avenant 1 au marché avec la société ECR Environnement EST.

Le Maire de Maîche,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22 modifié,

VU le Code de la Commande publique,

VU la délibération n° 2020.24 du Conseil Municipal du 27 mai 2020, portant délégation au Maire durant toute la durée de son mandat pour prendre toute décision relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite du seuil de 214 000€,

VU la décision 2025.24 en date du 7 avril 2025 autorisant la signature d'un marché pour une mission d'études Géotechniques et G2AVP avec Option G2 PRO avec la société ECR Environnement EST,

Considérant la nécessité d'avoir des sondages complémentaires,

DECIDE

Article 1 : Il sera conclu avec la Société ECR Environnement EST, domiciliée 92 rue de l'Esplanade Ouest 25220 THISI, un avenant 1 au marché de prestation intellectuelle relatif à la construction d'un centre technique Municipal et rénovation d'un bâtiment existant rue du Mont Miroir à Maîche pour le LOT3 – Mission Etudes Géotechniques et G2AVP avec Option G2 PRO.

Article 2 : Le montant de la dépense à engager au titre de cet avenant est arrêté à la somme de 1 350€ HT soit 1 620 € TTC (Base et Option G2 PRO) portant ainsi le marché total à un montant de 4 555€ HT soit 5 706€ TTC.

Article 3 : Les crédits nécessaires au paiement des dépenses découlant de ce marché sont inscrits au budget communal.

Article 4 : La présente décision est transmise à Monsieur le Préfet du Doubs, à la Société ECR Environnement EST et inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal qui en aura connaissance lors d'une prochaine séance.

Maîche, le 13 janvier 2026

Le Maire,

Régis LIGIER

Accusé de réception en préfecture
025-212503599-20260113-2026-05-AU
Date de télétransmission : 19/01/2026
Date de réception préfecture : 19/01/2026

